



Envoyé en préfecture le 26/12/2017
Reçu en préfecture le 26/12/2017
Affiché le
ID : 056-200008696-20171226-DEL_201712-DE

Objet de la Délibération

Installation de nouveaux membres

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

—————
Séance Publique du 22 Décembre 2017
—————

Suite à la convocation en date du 15 décembre 2017, le Comité du SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT s'est réuni le Vendredi 22 Décembre 2017 à 16 heures 30, à l'Espace de Découverte du Cheval en Bretagne à HENNEBONT, sous la présidence de M. André HARTEREAU, Président du Syndicat.

Présents :

Mme Gaël LE SAOUT, M. Alain LE QUELLEC, Mme Karine BELLEC, M. Jean-Rémy KERVARREC, Mme Marie-Annick LE BELLER, Mme Claudine CORPART, M. Joël IZAR (suppléant).

Absents excusés :

Mme Kaourintine HULAUD, Mme Marie-Annick MARTIN, Mme Gisèle GUILBART, Mme Armelle NICOLAS, M. François LE LOUER.

A titre indicatif, était également présent le membre suppléant suivant :
M. Frédéric TOUSSAINT

SEANCE DU COMITE
DU 22 DECEMBRE 2017

INSTALLATION DE NOUVEAUX MEMBRES

M. Jean-Michel JACQUES a démissionné de son mandat de représentant de Lorient Agglomération au sein du Syndicat Mixte du Haras National d'Hennebont. Cette démission est effective depuis le 12 juillet 2017. Par conséquent, lors de sa séance du 17 octobre 2017, Lorient Agglomération a procédé à la désignation d'un nouveau représentant, il s'agit de :

Membre titulaire :

- Mme Gisèle GUILBART

Membre suppléant :

- Mme Emmanuelle WILLIAMSON

Au cours de sa séance du 17 novembre 2017, le Conseil départemental a procédé à la désignation d'un nouveau représentant pour siéger au sein du Syndicat Mixte du Haras d'Hennebont afin de remplacer Mme Muriel JOURDA démissionnaire, il s'agit de :

- Mme Karine BELLEC , en qualité de membre titulaire.

Il convient dès lors de procéder à leur installation.

LE COMITE,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités territoriales et notamment celles de l'article L.5211-10,
Vu la délibération de Lorient Agglomération du 17 octobre 2017,
Vu la délibération du Conseil Départemental du 17 novembre 2017,
Vu les statuts du syndicat mixte du haras national d'Hennebont,

Article unique : **DECLARE** installées pour représenter Lorient Agglomération au sein du Syndicat Mixte du Haras d'Hennebont :

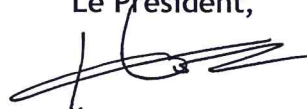
- Mme Gisèle GUILBART en qualité de membre titulaire,
- Mme Emmanuelle WILLIAMSON en qualité de membre suppléante.

et pour représenter le Conseil départemental au sein du Syndicat Mixte du Haras d'Hennebont :

- Mme Karine BELLEC, en qualité de membre titulaire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



André HARTEREAU